

gestion. Nous le reconnaissons, vous avez eu peu de temps pour le lire.

A M. le Député Rossier, je dirais que le fait qu'il y ait vingt députés de moins explique peut-être qu'il y a une moindre utilisation des outils parlementaires. En tout cas, la liste nous paraît pourtant relativement longue avec vingt députés en moins. Cependant, je ne crois pas que cela permet au Grand Conseil de dire que le Conseil d'Etat s'endort sur ses dossiers.

Pour répondre à M^{me} Weber-Gobet en ce qui concerne la motion populaire, il est vrai que la liste s'est arrêtée à fin octobre. Toutefois, la réponse est en préparation. Elle n'a pas été oubliée mais on s'était trompé dans la détermination de la date limite. Alors, on vous prie de nous en excuser.

Pour ce qui est de la question de M. Josef Fasel, je lui dirais que quand on veut faire une analyse pour savoir si nos structures sont les meilleures on est bien obligé de se poser un objectif et si l'étude que nous avons commencé il y a une année et demie et qui se poursuit encore cette année arrive à la conclusion que des choses sont à changer nous les changerons. Cependant, pour changer certaines choses il faut avoir un objectif, un objectif ambitieux. Le canton de Berne a passé de vingt-six à dix districts. Nous avons parlé de cela la semaine passée avec nos collègues bernois. C'est une opération qui est relativement difficile mais qui a quand même obtenu le soutien de toute la population. Je dirais aussi que la Constituante s'était occupée de ce dossier. Nous avons même reçu un extrait des débats de la Constituante dans lequel il y avait une motion pour aller à trois districts. Cette motion n'a pas été repoussée. Elle a été simplement abandonnée dans les processus de négociation à la fin, quand il y a eu la conférence entre les différents présidents. On s'est même posé la question de ce qu'on devait faire avec cet envoi, fait par un ancien constituant, et nous sommes partis dans cette étude sans aucune idée préconçue; nous nous disons que l'exercice vaut la peine d'être fait. En tout cas, nous avons relu les débats à la Constituante qui n'a pas fixé le nombre des districts. Elle dit simplement que le canton est partagé en districts qui ont à leur tête un préfet. Elle ne dit pas combien il doit y en avoir. Dans la mise en œuvre de la Constitution, nous avons aussi le devoir de revisiter nos structures territoriales, cela fait partie du programme gouvernemental. Je ne connais pas le résultat final de l'étude, le Conseil d'Etat non plus, mais nous faisons cette étude et notamment nous faisons ce que les Bernois ont fait. Les Bernois ont essayé, pendant 15 jours, de faire remplir une petite fiche à chaque visiteur de préfectures demandant pourquoi il vient à la Préfecture et combien de fois il vient dans sa vie. Cela permet de relativiser parfois certaines affirmations, de mieux savoir à quoi doivent servir les préfectures dans l'avenir et de mieux réorganiser ce canton pour être au service de toute la population. Cependant, je ne peux pas aujourd'hui préjuger du résultat. Si on avait lancé une étude pour savoir s'il fallait rester à sept districts je crois que cela ne valait pas la peine de la faire tout simplement.

Voilà ce que je peux répondre, M. le Président, M^{mes} et MM. les Députés.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

CHAPITRES CONCERNANT LES RELATIONS EXTÉRIEURES DU CONSEIL D'ÉTAT

Bapst Markus (PDC/CVP, SE), rapporteur. Pour la première fois, la Commission des affaires extérieures a été chargée d'examiner le rapport d'activité du Conseil d'Etat sous l'angle de la politique extérieure. Nous saluons ceci et remercions le gouvernement d'avoir transmis ces parties du compte-rendu à la Commission des affaires extérieures qui est sans doute l'organe spécialisé du Parlement.

D'abord, je retiens d'une manière générale que la Commission a été impressionnée par les multiples engagements du gouvernement et le rôle actif qu'il joue dans l'intérêt du canton, notamment dans la multitude des conférences gouvernementales aux plans régionaux et nationaux.

Les relations et collaborations avec les autres cantons et la Confédération s'intensifient. Les multiples parties du rapport de gestion rapportant ce sujet en sont la preuve. Les relations intercantionales sont devenues indispensables car les tâches sont de plus en plus complexes et il s'avère qu'un seul canton ne peut plus les résoudre convenablement. Nous attendons une mobilité plus importante des citoyens – par exemple des étudiants et des employés d'entreprises – et sommes donc contraints d'adapter les structures en fonction de cette demande.

D'autres éléments accentuant la collaboration intercantonale sont la concurrence entre les institutions et la demande de la Confédération d'adapter les structures. On peut citer dans ce contexte la HES-SO et l'Université. La Confédération exerce une certaine pression financière qui laisse ses traces et qui limite notre liberté d'action. Le Conseil d'Etat a accepté largement ce défi et nous le rapporte comme souhaité dans son rapport d'activité. Il est notamment très important de constater que pas moins de seize conventions sont actuellement en cours d'élaboration. Il existe un tableau complet que vous pouvez consulter vous-même en page 11 du rapport. Ces accords touchent également le travail et l'influence de notre Parlement car la législation cantonale doit de plus en plus tenir compte de ces accords intercantonaux qu'on doit adapter. Il faut veiller dans ce contexte à ne pas forcer l'efficacité en perdant l'avantage de l'influence démocratique. La Commission des affaires extérieures a pu constater que le gouvernement fribourgeois partage ce souci avec le Parlement.

Einige Punkte wurden von der Kommission etwas eingehender diskutiert und es sind auch einige Bemerkungen und Anregungen gemacht worden, welche ich mir hier erlaube, kurz wiederzugeben.

Von den 16 Konkordaten, welche aktuell verhandelt werden, fallen nur vier unter die Reglementierung der «Convention des conventions». Dies bedeutet, dass das Parlament bei der Mehrheit ohne den guten Willen des Staatsrates bei der Erarbeitung dieser Konkordate eigentlich nicht mitreden kann. Die Freiburger Delegation, welche in der interparlamentarischen Kommission zur Revision der «Convention des conventions»

delegiert ist, hat denn auch den Auftrag, diesem Umstand Rechnung zu tragen und die Beteiligung der Parlamente bei allen Konkordaten zu verbessern.

Die Kommission begrüsst die tabellarische Aufstellung der verhandelten Konkordate. Es wäre für zukünftige Berichte von Vorteil, wenn in der Tabelle kurz der wichtigste Inhalt unter «Verhandlungsstand» präzisiert werden könnte.

Mehrere Kommissionsmitglieder sind der Auffassung, dass es bei einzelnen Vorlagen kaum Sinn macht, dass alle Kantone ein Konkordat schliessen. Hier wäre es manchmal vorzuziehen, einzelne Bereiche mit einem eidgenössischen Gesetz zu regeln. Dies hätte zumindest den Vorteil, dass die demokratischen Spielregeln klar wären.

Die Kommission ist weiter der Auffassung, dass es in Zukunft wichtig ist, Konkordate und Interkantonale Konferenzen klar zu unterscheiden und solche mit eher «technischen Inhalt» und solche mit klar politisch-strategischem Inhalt zu unterscheiden. Bei den letzteren, welche schlussendlich Auswirkungen auf die Gesetzgebung haben, ist die Rolle von Regierung und Parlament zu überdenken und klar zu definieren, sowie dies im neuen Gesetzesvorschlag, den wir erhalten werden und als Antwort auf die parlamentarischen Initiativen beraten können, vorgesehen ist.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Effectivement – comme vient de le dire M. le Rapporteur – il y a beaucoup de réflexions en cours dans les cantons par rapport à différents concordats. Certains cantons veulent les supprimer, d'autres pensent que lorsqu'on a une seule école sur le plan fédéral il est normal que les choses soient réglées par concordat. Certains pensent que des cantons – comme Berne – devraient prendre dans leur Haute école – HES bernoise par exemple – aussi des écoles qui sont au service de tous les cantons du pays. Cette réflexion est également en cours au niveau de la «Erziehungsdirektoren-Konferenz» et ces choses vont – je pense – se décanter durant ces prochaines années. C'est évident que pour faire accepter un seul concordat il faut parfois jusqu'à cinq ans pour que tous les cantons y parviennent et que, à ce moment-là, certains pensent déjà à en sortir – c'est une expérience que je suis en train de vivre. Donc, je confirme que nous sommes en train de continuer à réfléchir à ce problème et que nous aurons des solutions à vous soumettre très prochainement.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

CHANCELLERIE D'ÉTAT

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. Je n'ai pas de commentaire à faire sur ce rapport d'activité si ce n'est d'adresser des remerciements à M^{me} la Chancelière d'Etat et à ses collaborateurs. Je voudrais aussi relever ici l'importante somme de travail et de dévouement de M. Gérard Vaucher, Vice-chancelier, qui a œuvré durant 35 ans au service de notre canton.

Corminbœuf Pascal, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts. Je pense que M^{me} la Chancelière, qui est présente, aura apprécié les remerciements de MM. les Députés Thürler et Rossier et qu'elle continuera à œuvrer, à améliorer encore si c'est possible, le rapport d'activité du Conseil d'Etat.

– L'examen de ce chapitre du rapport d'activité est ainsi terminé.

Comptes généraux de l'Etat pour 2007

POUVOIR LÉGISLATIF

Thürler Jean-Pierre (PLR/FDP, GR), rapporteur. Les dépenses en rapport avec l'activité du Grand Conseil et des commissions parlementaires accusent un excédent de 2,54 millions de francs, en diminution de 257 000, qui s'explique comme suit:

- Grand Conseil: les indemnités de séances versées aux députés sont en diminution de 320 000 francs. A noter que l'adaptation du crédit destiné aux publications et publicités – plus 100 000 francs – relève d'un arrêté du Conseil d'Etat alors que des économies substantielles ont été réalisées sur différents postes.
- Centre de charges 1115 «Commissions et délégations»: le résultat comptable de ce chapitre est en sensible augmentation, environ 7% par rapport au budget, en regard notamment de l'augmentation du nombre des séances de commissions estimées à plus de 20% en 2007.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes généraux de l'Etat pour 2007

SANTÉ ET AFFAIRES SOCIALES

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR), rapporteur. Globalement, le budget de fonctionnement de cette Direction boucle par un excédent de charges de 399,7 millions alors que le budget présentait un excédent de charges de 419,3 millions, soit une différence de 19,6 millions. Cette amélioration provient, entre autres, des hôpitaux:

- anciens hôpitaux de district et RHF, moins 10 millions;
- aide à l'assurance maladie, net moins 2,4 millions;
- Hôpital de Marsens, moins 2,4 millions;
- les assurances sociales, moins 6,5 millions.

Par contre, le Service de l'action sociale augmente de 2,3 millions.